

# Baccalauréat technologique, série STHR

## Épreuve de projet à compter de la session 2018

NOR : MENE1716023N  
note de service n° 2017-103 du 4-7-2017  
MEN - DGESCO A1-2

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (Siec) ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

---

La présente note de service définit l'épreuve de projet de la série STHR et entre en vigueur à compter de la session 2018 de l'examen.

L'épreuve porte sur le programme d'enseignement des sciences et technologies culinaires (STC) ou des sciences et technologies des services (STS) du cycle terminal. Elle peut mobiliser d'autres enseignements, en particulier l'enseignement d'économie et gestion hôtelière (EGH) et/ou l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae) du cycle terminal.

Rappel du règlement d'examen

Coefficient : 2

Épreuve orale (évaluée en cours d'année de la classe terminale)

L'évaluation du projet comporte deux parties : la conduite du projet et la soutenance du projet (durée 30 mn).

### 1.1 Objectifs

Selon le choix de l'élève, le projet en STHR porte soit sur les sciences et technologies des services (STS) soit sur les sciences et technologies culinaires (STC). L'épreuve prend appui sur un projet mené en équipe par le candidat au cours de l'année de la classe terminale.

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- mettre en œuvre une démarche et des outils propres aux sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- conduire un projet finalisé dans le cadre d'un travail en équipe ;

- communiquer et argumenter sur les choix effectués ;
- mettre en œuvre les technologies numériques adaptées dans la conduite du projet et sa soutenance.

Les candidats redoublants doivent présenter un travail différent de celui présenté l'année précédente.

## 1.2 Notation

L'épreuve de projet en STHR est notée sur 20 points. Cette note est constituée pour 12 points par la conduite du projet et pour 8 points par la soutenance du projet.

## 1.3 Nature du travail demandé

Le projet en STHR est une production qui mobilise des ressources et des activités réelles ou simulées réalisées par un groupe de 3 à 4 élèves.

Le choix du projet est effectué sous l'autorité d'un professeur de STC ou de STS.

Le dossier de projet comprend une fiche de travail synthétique conforme au modèle joint en **annexe 1** ainsi qu'une production écrite de dix pages maximum (hors annexes éventuelles) commune à tout le groupe. Un support numérique est utilisé le jour de l'épreuve.

### 1.3.1 Conduite du projet

L'évaluation de la conduite du projet intervient en cours d'année scolaire, en fonction de son état d'avancement. Cette étape est notée sur 12 points.

Cette évaluation est conduite par le professeur qui dispose de l'heure de projet de la classe terminale. L'évaluation permet d'apprécier le travail individuel du candidat dans le groupe. Elle est effectuée à partir d'une fiche individuelle d'évaluation conforme au modèle ci-joint en **annexe 2** de la présente note de service. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

### 1.3.2 Soutenance du projet

Durée : 30 minutes par groupe

La soutenance du projet est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre. Cette partie est notée sur 8 points.

Le groupe d'élèves remet son **dossier de projet** une semaine avant le début des évaluations. La date de remise des dossiers est fixée par le chef d'établissement. En l'absence de dossier ou en présence d'un dossier incomplet, les candidats sont interrogés et l'évaluation en tient compte.

Outre le dossier, les candidats appuient leur soutenance sur un support numérique dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du groupe.

Elle se déroule en deux phases successives :

- Lors de la première phase, le groupe d'élèves présente le projet et la démarche suivie pour le réaliser. Au cours de cette présentation qui ne peut excéder 10 minutes, le temps de parole est réparti équitablement entre chaque candidat.

- Cette première phase est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum avec la commission d'évaluation composée du professeur chargé du suivi du projet et d'un autre professeur de l'établissement.

L'évaluation est conduite à partir d'une fiche individuelle d'évaluation conforme au modèle ci-joint en **annexe 3** de la note de service. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

1.4 Cas des candidats individuels et des candidats des établissements privés hors contrat ou inscrits au Cned

Épreuve orale d'une durée de 30 minutes

Le projet fait l'objet d'une unique évaluation ponctuelle en fin d'année scolaire d'une durée de 30 minutes. La composition du dossier est identique à celle prévue pour les candidats scolaires à l'exception pour la fiche de travail synthétique du visa du professeur responsable, du cachet de l'établissement et de la rubrique relative au « nombre d'élèves impliqués ».

Le candidat remet son dossier au centre d'examen qui lui est indiqué par le recteur d'académie une semaine avant la date de l'épreuve.

En l'absence de dossier ou en présence d'un dossier incomplet, le candidat est interrogé et l'évaluation en tient compte.

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter, à partir de son dossier, le projet et la démarche suivie pour le réaliser. Cette présentation est suivie d'un entretien avec la commission d'évaluation composée de deux professeurs de STC ou de STS d'une durée de 15 minutes.

La commission établit une fiche individuelle d'évaluation conforme au modèle joint en annexe 4. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

Le candidat doit préalablement s'assurer des caractéristiques techniques de l'environnement numérique mis à sa disposition et de sa compatibilité avec les supports présentés.

## 1.5 Épreuve de remplacement

Un candidat évalué au cours de l'année pour la conduite du projet uniquement conserve la note obtenue sur 12 points et subit une épreuve de remplacement de soutenance du projet notée sur 8 points. La soutenance du projet est évaluée dans les conditions similaires à celle du premier groupe, si ce n'est qu'elle se décompose de la façon suivante : une présentation individuelle du projet d'une durée de 10 minutes et un entretien individuel d'une durée de 10 minutes.

Un candidat qui n'a été évalué ni pour la conduite du projet ni pour la soutenance du projet, subit une épreuve de remplacement, notée sur 20 points et est évalué selon les mêmes modalités que celles prévues pour les candidats individuels, les candidats des établissements privés hors contrat ou inscrits au Cned.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

Annexe 1

[Fiche de travail synthétique](#)

Annexe 2

[Fiche d'évaluation de la conduite du projet](#)

Annexe 3

[Fiche d'évaluation de la soutenance du projet](#)

Annexe 4

[Fiche d'évaluation individuelle \(candidats individuels et candidats des établissements privés hors contrats ou inscrits au Cned\)](#)